



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept
Le 31 Mai à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mai 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Loi NOTRe et changement de périmètre, demande d'adhésion au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde et acceptation de l'adhésion de la CALI et des Communautés de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde et du Canton de Blaye

Présents : 26

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel suppléant de BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BOURSEAU Christiane (Virzac) pouvoir à Serge JEANNET, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, Alain TABONE (Cubzac Les Ponts) pouvoir Nadia BRIDOUX

Absents excusés : 7

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaires de séance : MONSEIGNE Célia

Troisième et dernier volet de la réforme territoriale, la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), fait évoluer les périmètres des intercommunalités.

Certains des EPCI membres du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde, disparaissent et d'autres voient leur périmètre modifié :

- 2 EPCI membres disparaissent :
CDC du Sud Libournais et CDC du Canton de Bourg
- 1 EPCI bénéficie d'une fusion :
CALI
- 3 EPCI bénéficieront d'une extension de périmètre :
CDC du Canton de Blaye, du Cubzaguais, de l'Estuaire
- 4 EPCI n'auront subi aucune modification :
CDC du Canton de Fronsac et du Grand Saint-Emilionnais
CDC Isle Double Landais
CDC de St Aulaye (la fusion avec Ribérac est reportée au 01/01/2019)
- 1 EPCI voit son périmètre réduit :
CDC Latitude Nord Gironde

Ainsi, la **Communauté de Communes du Cubzaguais** voit son **périmètre étendu** aux communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Tauriac, Saint-Trojan et Teuillac.

La **Communauté de Communes de Blaye** voit son **périmètre étendu** aux communes de Générac, St-Christoly, St-Girons, St-Vivien, Saugon, Bayon, Comps, Gauriac, St-Ciers de Canesse, St-Seurin de Bourg, Samonac, Villeneuve et se voit retiré les communes de Cartelégue, Mazion, Saint-Seurin de Coursac et Saint-Andron.

La **Communauté de Communes de l'Estuaire** bénéficie d'une **extension de périmètre** aux communes de Cartelégue, Mazion, Saint-Seurin de Coursac et Saint-Androny.

La **Communauté de Communes Latitude Nord Gironde** voit son **périmètre réduit** des communes de Générac, St-Christoly, St-Girons, St-Vivien, Saugon.

La **CALI**, ayant fusionnée avec la Communauté de Communes de Sud Libournais, **adhère** au SMICVAL, **pour le même périmètre** qu'avant la fusion, soit, pour Abzac, Arveyres, Bayas, Les Billaux, Bonzac, Cadarsac, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes et Chalaures, Le Fieu, Gours, Guîtres, Izon, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapoyade, Libourne, Maransin, Les Peintures, Pomerol, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade et Vayres.

L'Arrêté préfectoral du 19 avril 2017, modifiant les statuts, impose de procéder à une série d'adhésion de régularisation des 4 des EPCI membres du SMICVAL, à savoir la CALI, la Communauté de Communes du Cubzaguais, la Communauté de Communes du Canton de Blaye et la Communauté de Communes de l'Estuaire- Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, en sachant qu'il n'est pas nécessaire d'approuver de nouveau l'adhésion de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, qui a vu on périmètre réduit.

Il sera également demandé aux Communautés de Communes du Canton de Fronsac, du Grand Saint-Emilionnais, Isle Double Landais, de Saint-Aulaye et de Latitude Nord Gironde, d'accepter ces adhésions de régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- demander l'adhésion de la Communauté de Communes du Cubzaguais, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde,
- accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Blaye, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde,
- accepter l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Estuaire, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde,
- accepter l'adhésion de la CALI pour le même périmètre qu'avant la fusion, soit pour les communes de Abzac, Arveyres, Bayas, Les Billaux, Bonzac, Cadarsac, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes et Chalaures, Le Fieu, Gours, Guîtres, Izon, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapoyade, Libourne, Maransin, Les Peintures, Pomerol, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade et Vayres, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1^{er} Juin 2017.

Le Président,

A.DUMAS.



Envoyé en préfecture le 06/06/2017
Reçu en préfecture le 06/06/2017
Affiché le 06/06/2017 
ID : 033-243301223-20170531-201789-DE